

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRÉT Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-93 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS  
DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2025-70 Devis SARL PROTEC Sécurité Privée – Rondes de sécurité et télésurveillance de mars 2025 à décembre 2025 – Modulaires provisoires - Maison de Santé – Centre Épidaure	-	3 395,67 € HT

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant																										
DP 2025-71 Devis SELARL DE GÉOMÈTRES-EXPERTS – Réalisation d'un bornage et d'un relevé topographique – Maison de Santé – Centre Épidaure	Pour anticiper une sortie des véhicules à l'arrière du bâtiment (rue des Cinq Fours)	1 858,00 € HT																										
DP 2025-72 Devis SAS ATLANTIQUE RÉCEPTION – Location matériels événementiels pour la cérémonie de la pose de la première pierre du chantier de la Maison de Santé – Centre Épidaure	-	5 089,00 € HT																										
DP 2025-73 Devis SAS AKILA INGÉNIERIE – Études structurelles complémentaires pour la future médiathèque du Pays de Chantonay	-	21 260,00 € HT																										
DP 2025-74 Association BULLES D'AIR – Animations sur la base de loisirs de Touchegray pour la période estivale 2025	-	3 023,20 €																										
DP 2025-75 SyDEV – Recensement et état des lieux pour la gestion du patrimoine – Intégration éclairage public du Vendéopôle	-	4 428,00 € TTC																										
DP 2025-76 Adhésion à un groupement de commandes coordonné par le SyDEV pour « la fourniture et l'acheminement d'énergies »	Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes.																											
DP 2025-77 Vente de la parcelle ZD 245 située à l'actipôle des Grands Montains à Saint-Prouant à la SCI TH	<p>a. Désignation et surfaces:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Propriétaire</th> <th>N° de la parcelle</th> <th>Zonage PLU</th> <th>Surface cadastrale</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté de communes du Pays de Chantonay</td> <td>ZD 245</td> <td>Uxd</td> <td>2 515 m<sup>2</sup></td> <td>Terrain nu viabilisé et libre de toute occupation</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total</td> <td>Surface totale 2 515 m<sup>2</sup></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>b. Acquéreur et prix:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ACQUÉREUR</th> <th colspan="3">PRIX</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TVA SUR MARGE</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Société Civile Immobilière TH domiciliée au 3 les Quatre Moulins 85110 MONSIREIGNE</td> <td>13 € HT/m<sup>2</sup> Soit 32 698,00 € HT</td> <td>5 784,50 €</td> <td>38 482,50 €</td> </tr> </tbody> </table>		Propriétaire	N° de la parcelle	Zonage PLU	Surface cadastrale	Commentaires	Communauté de communes du Pays de Chantonay	ZD 245	Uxd	2 515 m <sup>2</sup>	Terrain nu viabilisé et libre de toute occupation	Total			Surface totale 2 515 m <sup>2</sup>		ACQUÉREUR	PRIX			HT	TVA SUR MARGE	TTC	Société Civile Immobilière TH domiciliée au 3 les Quatre Moulins 85110 MONSIREIGNE	13 € HT/m <sup>2</sup> Soit 32 698,00 € HT	5 784,50 €	38 482,50 €
Propriétaire	N° de la parcelle	Zonage PLU	Surface cadastrale	Commentaires																								
Communauté de communes du Pays de Chantonay	ZD 245	Uxd	2 515 m <sup>2</sup>	Terrain nu viabilisé et libre de toute occupation																								
Total			Surface totale 2 515 m <sup>2</sup>																									
ACQUÉREUR	PRIX																											
	HT	TVA SUR MARGE	TTC																									
Société Civile Immobilière TH domiciliée au 3 les Quatre Moulins 85110 MONSIREIGNE	13 € HT/m <sup>2</sup> Soit 32 698,00 € HT	5 784,50 €	38 482,50 €																									

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant																													
DP 2025-78 Approbation d'un compromis de vente et cession des parcelles XE 164 ET XE 165 situées sur le parc d'activités « Polaris » à Chantonnay au groupe « Foncière des parcs »	<p>o Désignation et surfaces :</p> <table border="1" data-bbox="694 360 1492 712"> <thead> <tr> <th>Propriétaire</th> <th>N° de la parcelle</th> <th>Zonage PLUi</th> <th>Surface cadastrale</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Communauté de communes du Pays de Chantonnay</td> <td>XE 164</td> <td>Uxccc</td> <td>2 372 m²</td> <td rowspan="2">Terrains nus viabilisés et libres de toute occupation</td> </tr> <tr> <td>XE 165</td> <td>Uxccc</td> <td>3 702 m²</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total</td> <td>Surface totale 6 074 m²</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>o Acquéreur et prix :</p> <table border="1" data-bbox="694 775 1492 1016"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ACQUÉREUR</th> <th colspan="3">PRIX</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TVA</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe « Foncière des Parcs » 1 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche sur Yon avec possibilité de substitution</td> <td>15 € HT/m² Soit 91 110 € HT</td> <td>20 % Soit 18 222 €</td> <td>109 332 €</td> </tr> </tbody> </table>	Propriétaire	N° de la parcelle	Zonage PLUi	Surface cadastrale	Commentaires	Communauté de communes du Pays de Chantonnay	XE 164	Uxccc	2 372 m²	Terrains nus viabilisés et libres de toute occupation	XE 165	Uxccc	3 702 m²	Total			Surface totale 6 074 m²		ACQUÉREUR	PRIX			HT	TVA	TTC	Groupe « Foncière des Parcs » 1 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche sur Yon avec possibilité de substitution	15 € HT/m² Soit 91 110 € HT	20 % Soit 18 222 €	109 332 €	
Propriétaire	N° de la parcelle	Zonage PLUi	Surface cadastrale	Commentaires																											
Communauté de communes du Pays de Chantonnay	XE 164	Uxccc	2 372 m²	Terrains nus viabilisés et libres de toute occupation																											
	XE 165	Uxccc	3 702 m²																												
Total			Surface totale 6 074 m²																												
ACQUÉREUR	PRIX																														
	HT	TVA	TTC																												
Groupe « Foncière des Parcs » 1 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche sur Yon avec possibilité de substitution	15 € HT/m² Soit 91 110 € HT	20 % Soit 18 222 €	109 332 €																												
DP 2025-79 Association ESCAPADE BRANCHÉES – Animation « Grimpe arbres » sur la base de loisirs de Touchegray pour la période estivale 2025	-	1 508,00 €																													
DP 2025-80 Association LA COMPAGNIE DES ARBRES – Représentation d'un spectacle « L'arbre en bref » sur la base de loisirs de Touchegray pour juillet 2025	-	1 648,00 €																													
DP 2025-81 Devis Entrepreneur Individuel Mme QUANCARD Julia – Création de fiches services à insérer dans une plaquette	-	2 910,00 € HT																													
DP 2025-82 Attribution du marché public n° 2025-01 relatif à la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Société SAS NEPSEN	53 387,50 € HT																													
DP 2025-83 Aide aux entreprises – Versement d'une aide au « GAEC LES SAPINS » à Rochetrejoux	Suivi de plusieurs formations réalisées par M. Hugo JAUZELON, dans le cadre d'un parcours à l'installation	1 159,00 €																													
DP 2025-84 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « K-SA » à Chantonnay	Représentée par MM. Sébastien GUYAU et Anthony AMIAUD	3 070,64 €																													

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2025-85 SMACL ASSURANCES SA – Avenant n° 8 055014/Y – Marché public n° 2022-20-1 - Modifications sur le contrat sur mesure dommages aux biens et risques annexes n° C2023-10859 - Assurance des dix Vélos à Assistance Électrique (VAE)	Cotisation annuelle pour l'année 2025	1 569,80 € HT
DP 2025-86 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien mis en vente au prix de 50 368 €, situé à 27, rue de l'Oiselière, sur la commune de Bournezeau, d'une contenance de 2 078 m², cadastré section XI n° 145.	
DP 2025-87 Association CPIE Sèvre et Bocage – Déploiement des actions Bocage dans le cadre du pacte en faveur de la haie	-	4 359,30 €
DP 2025-88 Organisme de la Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire – Accompagnement des exploitations agricoles à la gestion du Bocage	-	6 391,25 € HT
DP 2025-89 Devis SAS SAUR OUEST – Écrémage des hydrocarbures suite à des occupations illicites sur la zone Polaris à Chantonay	-	2 915,90 € HT
DP 2025-90 Devis SAS RABAUD – Réparation du broyeur à végétaux 150 MM		1 710,04 € HT
DP 2025-91 SAS AGROCLIMAT2050 - Devis Conférence de serge ZAKA sur l'impact du changement climatique – Soirée des entrepreneurs		1 800,00 € HT
DP 2025-92 Devis SAS AKILA INGÉNIERIE – Études structurelles complémentaires bois pour la future médiathèque du Pays de Chantonay – Réalisation de sondages au SYLVATEST		3 400,00 € HT

.../...

Signatures :

ALIXIO Group	La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Communauté de communes d'un bureau de permanence. Elle est consentie à compter du 13/03/2025 pour une durée d'un an pour un montant de 30 € TTC / la journée et 20 € TTC la demi-journée (conformément aux tarifs approuvés en Conseil communautaire).
La plateforme d'accompagnement et de répit « Nid des Aidants »	La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Communauté de communes d'un bureau de permanence. Elle est consentie pour une utilisation le 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois de 9h à 12h. Elle acceptée à compter du 13/03/2025 pour expirer le 31/12/2025, à titre gracieux (conformément aux tarifs approuvés en Conseil communautaire).
M. GRUIA GROZA, LAURENTIU	Le présent bail de courtée de durée a pour objet la mise à disposition par la Communauté de communes de l'atelier relais n° 6, rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonay. Il est conclu pour une durée de trois mois, il commencera le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et se terminera le 30 juin 2025. Il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 700,00 € HT.

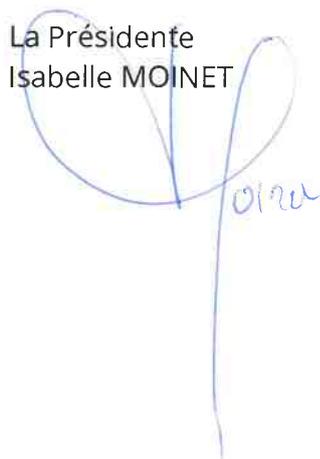
Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

## DÉLIBÉRATION

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUVAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

### N° 2025-94      COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

.../...

Le Bureau communautaire s'est réuni le 19 mars 2025.

Les principaux points abordés ont été :

- 19/03/2025 :
  - o POUR AVIS : Transformation de l'association Géo Vendée en GIP / Gouvernance PICS / Document cadre de la Chambre d'agriculture – installations photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels et forestiers / Financement des études de médecine à l'étranger / Approbation d'un avenant au contrat de MOE pour la construction de la médiathèque - rémunération et prolongation phase PRO / Transfert de compétence lecture publique – convention de mise à disposition des locaux / Procès-Verbaux de mise à disposition des biens des Communes en matière de lecture publique / Fixation d'un tarif de caution pour le jeu de piste « Le Mystère de la villa romaine ».
  - o POUR INFORMATION : Approbation de l'arrêt de l'inventaire des ZAE / Maison de santé – Point d'étape sur le chantier / Énergie en Pays de Chantonnay – installation de centrales photovoltaïques sur toiture du gymnase Clémenceau de Chantonnay / Syndicat Mixte Bassin du Lay – augmentation de la participation / Présentation des objectifs du Pacte territorial et reconduction de l'Éco-Pass / Étude LA ! – Préparer aujourd'hui le commerce de demain – date à retenir / Prêt de la MSA pour la réhabilitation de la Maison de Santé / Signature d'une convention avec le département pour la mise à disposition des équipements sportifs au bénéfice des collègues / Signature de la convention avec le CDOS pour les actions « Vendée Terre de Sport » sur la période 2025-2028 / Vidéo "Sortir du cadre" / Devenir du Syndicat mixte gendarmerie des Essarts / Portes ouvertes de l'EPCI aux agents municipaux.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

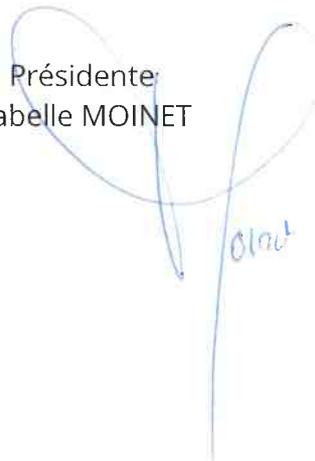
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

## DÉLIBÉRATION

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-95      TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE  
CHANTONNAY VERS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CRÉATION DES  
EMPLOIS**

Nomenclature des actes : 4.1

Vu l'article L. 5211-4-1 du CGCT, prévoyant notamment que « *le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre* » ;

... / ...

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.4 en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025 relatif à la « Coordination, animation, soutien et développement d'un réseau de lecture publique, intégrant toutes actions en faveur d'un réseau de bibliothèques [...] », actant ainsi le transfert de compétence en matière de lecture publique, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2024-462 en date du 4 décembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre de ce transfert de compétence, les trois agents qui remplissent leurs fonctions dans le service de lecture publique de la commune de Chantonnay sont transférés à la Communauté de communes, dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs ;

Considérant que ces agents conservent, s'ils y ont intérêt, les avantages qu'ils ont acquis individuellement en matière de rémunération et de retraite et qu'ils continuent de bénéficier du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, le cas échéant, tous les avantages collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2007-209, ayant le caractère de complément de rémunération au sein de la commune d'origine (article 111 de la loi n° 84-53 modifié par la loi n° 2007-209 insérant un article 111-1) ;

Considérant que ce transfert de personnel a été abordé lors du rapport sur les incidences financières du transfert de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie en date du 26 février 2025 ;

Considérant que cette décision sera finalisée par la signature d'arrêtés nominatifs portant transfert des agents concernés ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

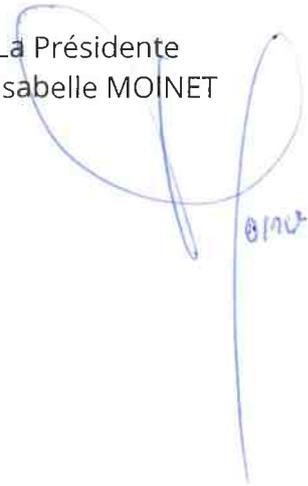
- d'accueillir à la Communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les personnels de la commune de Chantonnay concernés par le transfert de la compétence « Lecture Publique » ;
- de créer au tableau des emplois de la Communauté de communes :
  - o Un emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B), à temps complet ;
  - o Un emploi d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C), à temps complet ;
- de modifier l'emploi existant au tableau des emplois d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à 20 % en un emploi à temps complet ;
- de décider que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ainsi transférés soient inscrits au budget principal de la Communauté de communes ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

... / ...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Publié le 01/04/2025

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

## DÉLIBÉRATION

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-96      PLAN DE FORMATION 2025 DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nomenclature des actes : 4.1

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets :

- n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
- n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

.../...

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

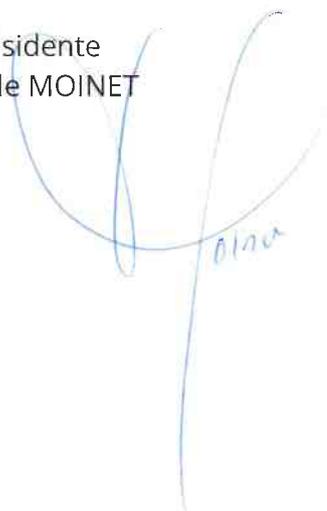
- de prendre acte, tel que joint en annexe, du plan de formation 2025 ;
- d'inscrire au budget principal 2025 les crédits correspondants ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit plan de formation, ainsi que tous les actes y afférents, y compris à l'amender en fonction des besoins, et notamment à la suite de modifications de missions, à la suite de recrutements, ou encore pour permettre l'adaptation des postes à de nouvelles réglementations.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', written over the printed name.

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Viviane Chenu', written over the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-97            APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)**

Nomenclature des actes : 8.6

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 811-1 prévoyant que « *Les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité dans les services, collectivités et établissements mentionnés aux articles L. 3 et L. 4 sont celles définies par les livres Ier à V de la quatrième partie du code du travail* » ;

.../...

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4121-3 et suivants prévoyant que « *L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs* » et R. 4121-1 précisant que « *L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3* » ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'un travail interne, réalisé par le référent hygiène et sécurité nommé par la Communauté de communes, a été mené en vue de mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), pour intégrer l'évolution des risques et la mise à jour du plan d'actions de l'établissement ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

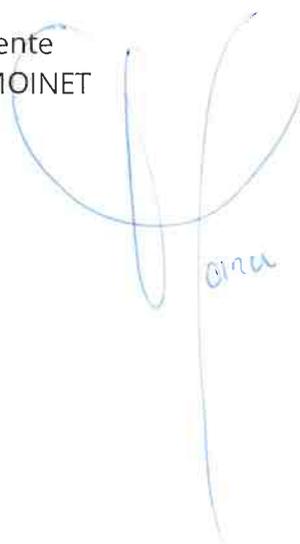
- de valider la mise à jour du plan d'actions du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-98 RAPPORT ANNUEL ET APPROBATION DE LA MISE À JOUR  
DU PLAN D'ACTION 2024-2026 RELATIF À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Nomenclature des actes : 8.6

Vu les articles 61 et 77 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

.../...

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* » et l'article D. 2311-16 du même code, prévoyant le contenu du rapport ;

Considérant la réalisation du rapport annuel 2024 de la Communauté de communes sur sa situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes ;

Considérant le nouveau plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026 de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte, tel que joint en annexe, du rapport annuel synthétique 2024 sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes de la Communauté de communes ;
- d'approuver, tel que joint en annexe, la mise à jour du plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-99 PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS 2024 DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES**

Nomenclature des actes : 5.6

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Communauté de communes doit chaque année établir « *un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat [...] ou de toute société* » et que cet état doit être « *communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget* » ;

.../...

Considérant l'état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte, tel que joint en annexe, de l'état des indemnités versées en 2024 aux élus communautaires dans le cadre de leurs fonctions ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-100 BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 12 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

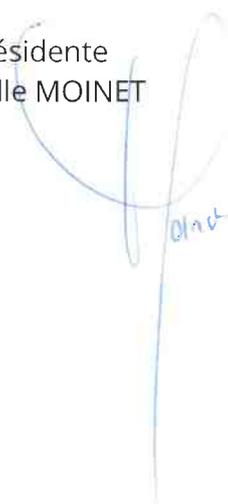
- d'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67001 – SPANC pour l'exercice 2024 ;
- de déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67001 – SPANC pour l'exercice 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	E	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-101 BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-141 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le budget annexe SPANC 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif du SPANC pour l'exercice 2024, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
- d'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67001 - SPANC pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

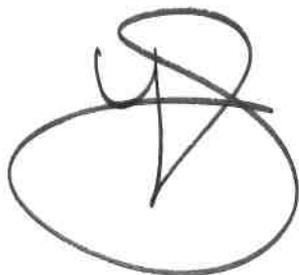
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

Le Président  
Yannick SOULARD

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, circular loop at the bottom and several overlapping strokes above it.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Chenu' with a long horizontal stroke extending to the right.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-102 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 12 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

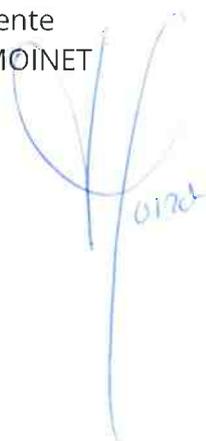
- d'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2024 ;
- de déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	E	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-103 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-142 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le budget annexe Atelier relais 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024 du budget annexe Ateliers relais ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif des Ateliers relais pour l'exercice 2024, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- d'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

Le Président  
Yannick SOULARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A smaller, more fluid handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-104 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS N° 67004  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 12 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

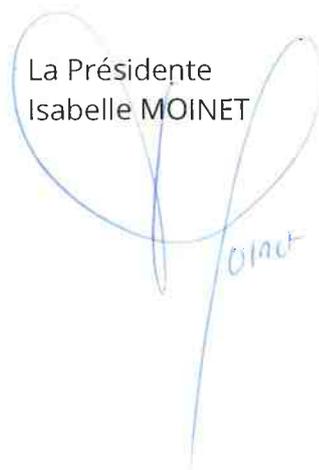
- d'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67004 – Zones d'Activités pour l'exercice 2024 ;
- de déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67004 – Zones d'Activités pour l'exercice 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	E	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-105 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS N° 67004  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-143 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le budget annexe Zones d'activités 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

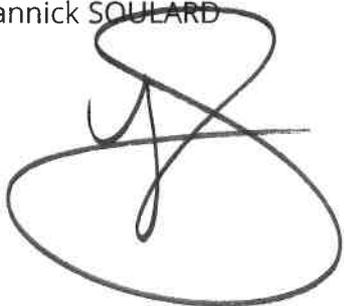
- d'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif des Zones d'activités pour l'exercice 2024, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
- d'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67004 - Zones d'activités pour l'exercice 2024. ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

Le Président  
Yannick SOULARD



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-106 BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 12 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

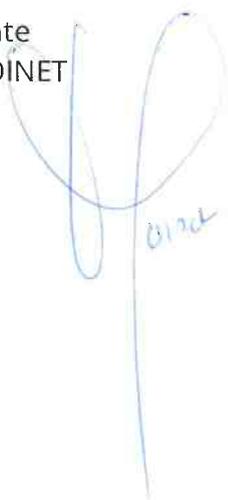
- d'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67005 – Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'exercice 2024 ;
- de déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67005 – Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'exercice 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	E	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-107 BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-144 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

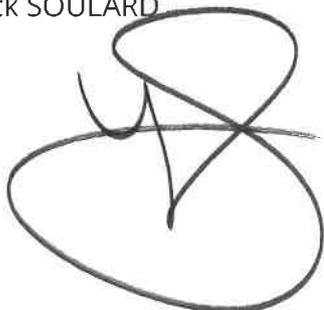
- d'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'exercice 2024, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- d'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67005 - Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'exercice 2024. ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

Le Président  
Yannick SOULARD



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-108 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 12 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

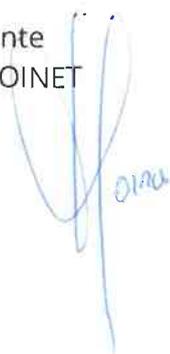
- d'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Autonome n° 67010 – Office du Tourisme pour l'exercice 2024 ;
- de déclarer que le compte de gestion du Budget Autonome n° 67010 – Office du Tourisme pour l'exercice 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	E	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-109 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-146 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le budget autonome Office du Tourisme 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2024 du budget autonome Office du Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif de l'Office du Tourisme pour l'exercice 2024, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- d'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Autonome n° 67010 – Office du Tourisme pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

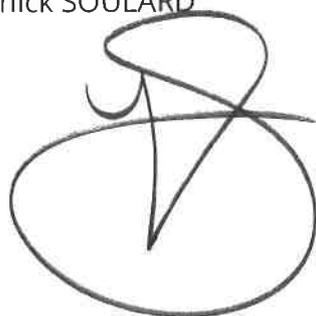
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

Le Président  
Yannick SOULARD

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the bottom and a vertical stroke with a horizontal crossbar.A smaller, more fluid handwritten signature in black ink, appearing to start with a cursive 'V' and ending with a horizontal stroke.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-110 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPC N° 67000  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 12 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Principal n° 67000 – Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'exercice 2024 ;
- de déclarer que le compte de gestion du Budget Principal n° 67000 – Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'exercice 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	E	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-111 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPC N° 67000  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 prévoyant que « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-153 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le budget principal 2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif du budget principal de la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour l'exercice 2024, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
- d'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Principal n° 67000 - Communauté de communes du Pays de Chantonay pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

Le Président  
Yannick SOULARD

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the bottom and a vertical stroke with a hook at the top.A smaller, more fluid handwritten signature in black ink, appearing to start with a cursive 'C' followed by 'henu'.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-112 BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets, ce dernier précisant que les règles des articles précités sont applicables aux établissements publics intercommunaux ;

Vu l'article L. 2313-1 du CGCT portant sur la publicité des budgets et comptes ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 5 mars 2025 ;

Considérant la transmission du projet de budget 2025 aux membres du conseil communautaire, accompagné de la note de présentation brève et synthétique, le 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

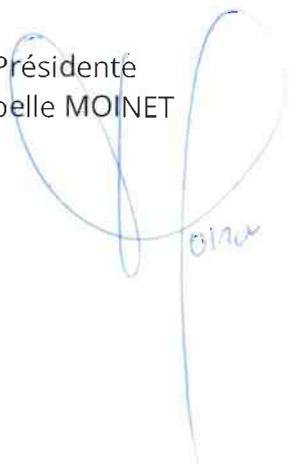
- d'adopter, tel que présenté en annexe, le budget primitif du budget annexe n° 67001 - SPANC pour l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-113 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003 –  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets, ce dernier précisant que les règles des articles précités sont applicables aux établissements publics intercommunaux ;

Vu l'article L. 2313-1 du CGCT portant sur la publicité des budgets et comptes ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 5 mars 2025 ;

Considérant la transmission du projet de budget 2025 aux membres du conseil communautaire, accompagné de la note de présentation brève et synthétique, le 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

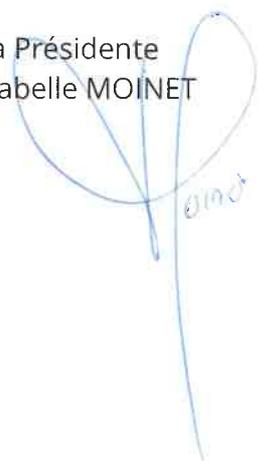
- d'adopter, tel que présenté en annexe, le budget primitif du budget annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

## DÉLIBÉRATION

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

### N° 2025-114 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES N° 67004 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets, ce dernier précisant que les règles des articles précités sont applicables aux établissements publics intercommunaux ;

Vu l'article L. 2313-1 du CGCT portant sur la publicité des budgets et comptes ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 5 mars 2025 ;

Considérant la transmission du projet de budget 2025 aux membres du conseil communautaire, accompagné de la note de présentation brève et synthétique, le 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

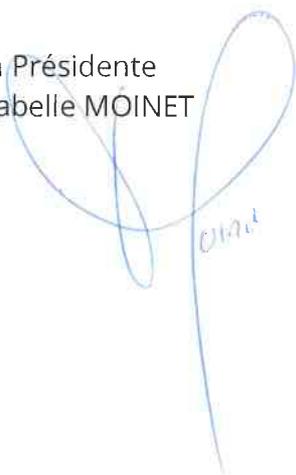
- d'adopter, tel que présenté en annexe, le budget primitif du budget annexe n° 67004 – Zones d'activités économiques pour l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-115 BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005 –  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets, ce dernier précisant que les règles des articles précités sont applicables aux établissements publics intercommunaux ;

Vu l'article L. 2313-1 du CGCT portant sur la publicité des budgets et comptes ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 5 mars 2025 ;

Considérant la transmission du projet de budget 2025 aux membres du conseil communautaire, accompagné de la note de présentation brève et synthétique, le 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

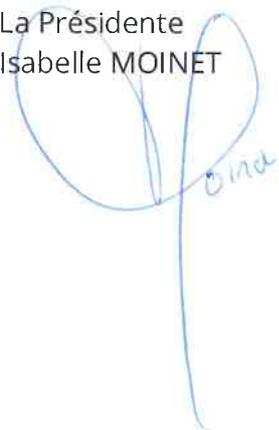
- d'adopter, tel que présenté en annexe, le budget primitif du budget annexe n° 67005 – Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-116 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

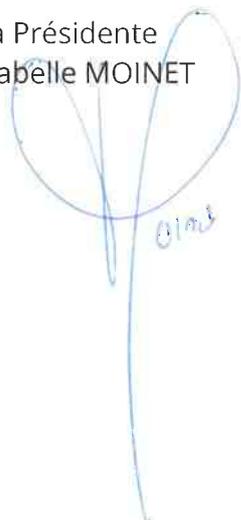
- d'affecter le résultat du budget autonome Office du Tourisme comme suit :
  - o affecter au budget primitif 2025 l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 490,95 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépense d'investissement),
  - o affecter, pour le besoin de financement en investissement, un montant de 10 801,01€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recette d'investissement,
  - o affecter en recettes de fonctionnement le montant de 52 796,29 € au compte 002 (report du résultat antérieur) en recettes de fonctionnement
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louïsette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-117 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 -  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets, ce dernier précisant que les règles des articles précités sont applicables aux établissements publics intercommunaux ;

Vu l'article L. 2313-1 du CGCT portant sur la publicité des budgets et comptes ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 5 mars 2025 ;

Considérant la transmission du projet de budget 2025 aux membres du conseil communautaire, accompagné de la note de présentation brève et synthétique, le 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, tel que présenté en annexe, le budget primitif du budget autonome n° 67010 – Office de Tourisme pour l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEAIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-118 TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025  
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

Nomenclature des actes : 7.2

Vu l'article 1636 B sexies du Code général des impôts prévoyant que « [...] les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises. » ;

... / ...

Considérant que de nombreuses actions et politiques développées par la Communauté de communes sur le territoire ont un effet positif sur son attractivité et ainsi sur le développement des entreprises ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant le débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de maintenir le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2025 à 26,54 % ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-119 TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025  
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**

Nomenclature des actes : 7.2

Vu l'article 1636 B sexies du Code général des impôts prévoyant que « [...] *les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises.* » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

.../...

Considérant le débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

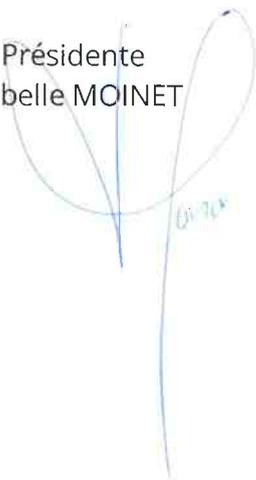
- de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 4,00 %, pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-120 TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025  
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES**

Nomenclature des actes : 7.2

Vu l'article 1636 B sexies du Code général des impôts prévoyant que « [...] *les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises.* » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

.../...

Considérant le débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

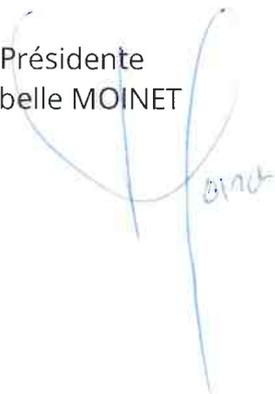
- de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 5,92 %, pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-121 TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025  
TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)**

Nomenclature des actes : 7.2

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts prévoyant que « [...] *les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises.* », complété par l'article 1407 relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

.../...

Considérant le débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

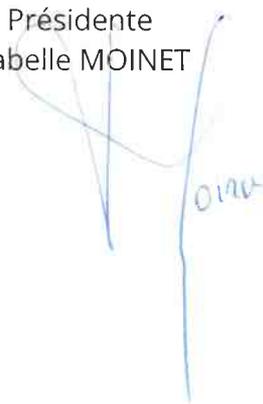
- de maintenir le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 4,48 %, pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louïsette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-122 TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR 2025**

Nomenclature des actes : 7.2

Vu l'article 1530 Bis du Code général des impôts, prévoyant que « *Les communes qui exercent [...] la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent [...] instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations* » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

.../...

Considérant le débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 153 953,54 €, pour l'année 2025 ;
- de charger la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-123 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY  
N° 67000 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 portant sur l'adoption et l'exécution des budgets, ce dernier précisant que les règles des articles précités sont applicables aux établissements publics intercommunaux ;

Vu l'article L. 2313-1 du CGCT portant sur la publicité des budgets et comptes ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 12 février 2025 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 5 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, tel que présenté en annexe, le budget primitif du budget principal n° 67000 pour l'exercice 2025 ;
- de conserver l'AP/CP relatif à la Médiathèque pour la période 2024-2027, comme suit :

		Ventilation des crédits de dépenses			
AP/CP	Montant total	2024	2025	2026	2027
	5 260 000 €	295 000 €	315 000 €	2 081 000 €	2 569 000 €

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

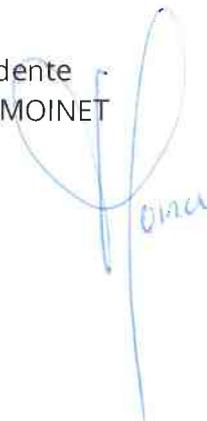
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-124 PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS  
ET DES CESSIIONS IMMOBILIÈRES 2024**

Nomenclature des actes : 8.4

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-37 prévoyant que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné* » ;

.../...

Considérant les cessions et acquisitions opérées par la Communauté de communes en 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Communauté de communes, comme suit :

**Acquisition de terrains :**

Objet	Tiers	Montant HT
Achat parcelle de terrain ZA Polaris+ frais notariés	GRAND-PLAINE	12 413,47 €
Frais notariés transfert Vendéopôle	Notaire	2 323,97 €

- **Cessions de terrains :**

Date	Objet	Acheteur	Surface (m)	Montant HT
22/02/2024	Vente parcelle terrain XH58 Plaine de la Mortlière Zone Pierre Brune à la CAVAC	CAVAC	2 238,00	3 357,00 €
22/08/2024	Vente terrain à BTV Hydraulique Parcelle XS 92 à 94 - Vendéopôle Vendée Centre	BTV HYDRAULIQUE	1 590,00	26 242,00 €
31/12/2024	Vente parcelle terrain XR94 La Gaudinière Vendéopôle Vendée Centre 1ere tranche à SCI AMI	AMI SCI	25	325,00 €
31/12/2024	Vente terrain AI n242 Parc Polaris à M Aubineau et Mme Rondeau	AUBINEAU - SIMON	21	262,50 €
31/12/2024	Vente terrain à GARCZYNSKI TRAPLOIR Parcelle AK 72 8B rue des Minées ZI des 3 Pigeons	GARCZYNSKI TRAPLOIR	1 718,00	17 180,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 592,00</b>	<b>47 366,50</b>

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-125 APPROBATION ET REFUS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
POUR L'EXERCICE 2025**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-412, en date du 23 octobre 2024, approuvant le règlement relatif à l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et/ou de loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

.../...

Considérant les dossiers de demande de subvention complétés par les associations ;

Considérant les analyses des dossiers de demande présentées en Bureau communautaire du 26 février 2025, et l'avis de ce dernier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer les montants de subventions aux associations suivantes :

Association	Manifestation	Montant
Bournezeau Sports Mécaniques	Organisation de la 19 <sup>ème</sup> course de côte	500,00 €
Club auto sur terre	Organisation de la course automobile "Poursuite sur terre" de jour et semi-nocturne sur St Philbert du Pont Charrault	500,00 €
Chantonnay – St Germain Basket (CSG Basket)	Équipe féminine Nationale 3	1 000,00 €
Association de réflexion pour l'environnement	Organisation du 4 <sup>ème</sup> CiNature, autour du film naturaliste à Chantonnay entre les 14 et 16 mars + Scénographie d'une exposition à la Micro-Folie	350,00 €
Randonnée 4 jours Chantonnay Vendée	Organisation 4 jours de marche 29 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2025	3 000,00 €
Les Feux de l'Été	Organisation du festival 13 et 14 juin 2025	3 000,00 €
La Foire	Organisation de la Foire de Chantonnay entre les 25 et 27 avril 2025, destinée à promouvoir les artisans, commerçants et producteurs du Pays de Chantonnay	4 000,00 €
ALACV	50 ans du club le 16 août en semi nocturne à Saint Hilaire le Vouhis	500,00 €
Saint-Martin Course Aventure	Organisation de la Martinoyenne : 4 circuits de course à pied (34, 31, 15 et 10km) et 3 circuits de randonnées (8, 13 et 17 km), le 2 mars	500,00 €
Actif Emploi	Actions déployées pour faciliter le retour à l'emploi durable des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles du territoire. Entre dans la compétence Emploi.	7 000,00 €
L'outil en main	Actions déployées autour de l'artisanat et des jeunes. Entre dans la compétence Famille/Emploi.	3 000,00 €

.../...

- de refuser les demandes de subventions aux associations suivantes :

Association	Objet de la subvention
Solidarité Paysans 85	Pour son fonctionnement
La Banque alimentaire	Pour son fonctionnement
La Cicadelle	Fonctionnement des clubs nature
Prévention routière	Pour son fonctionnement
Au bonheur cécilien	Pour son fonctionnement
La Croix Rouge	Pour son fonctionnement
Le cœur sur la patte 85	Pour son fonctionnement/installation
Entreprendre pour apprendre	Pour son fonctionnement
Vent des Plumastella	Pour un événement extérieur au territoire

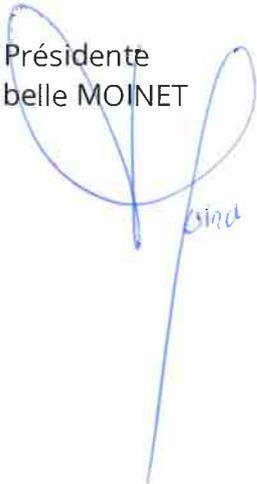
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-126 APPROBATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU PAYS DE CHANTONNAY POUR 2025**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et portant notamment sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui dispose que lorsque la subvention dépasse un seuil défini par décret, la personne qui attribue la subvention doit conclure, avec le bénéficiaire une convention « *définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée ainsi que les conditions dans lesquelles l'organisme, s'il est à but non lucratif, peut conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée* » ;

... / ...

Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susmentionnée, définissant le seuil précité pour toute « *subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment les articles 4.2.1 portant sur la protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire modifiée, approuvée par délibération du Conseil communautaire n° 2024-463 en date du 4 décembre 2024, prévoyant notamment qu'est d'intérêt communautaire les actions et le soutien financier pour la réalisation d'interventions spécifiques au territoire communautaire pour le contrôle et la lutte contre les organismes nuisibles pour les cultures et le milieu aquatique ;

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'association le 12 février 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

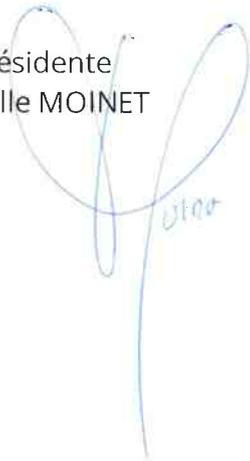
- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Groupement Intercommunal du Pays de Chantonay, pour l'année 2025, en vue de la lutte contre certaines espèces invasives ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer, telle que jointe en annexe, la convention relative à l'attribution de cette subvention ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34  
Nombre de conseillers communautaires présents : 24  
Nombre de conseillers communautaires votants : 27

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-127      APPROBATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE  
DU PAYS YONNAIS POUR 2025**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et portant notamment sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui dispose que lorsque la subvention dépasse un seuil défini par décret, la personne qui attribue la subvention doit conclure, avec le bénéficiaire une convention « *définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée ainsi que les conditions dans lesquelles l'organisme, s'il est à but non lucratif, peut conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée* » ;

... / ...

Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susmentionnée, définissant le seuil précité pour toute « *subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment les articles 4.2.7 portant sur la gestion et le fonctionnement d'une maison de l'emploi, et sur les actions en faveur de l'information des demandeurs d'emploi et des jeunes ;

Considérant la demande de subvention adressée le 20 janvier 2025 ;

Considérant l'avis du Bureau communautaire du 26 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 24 810,64 € à la Mission Locale du Pays Yonnais ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer, telle que jointe en annexe, la convention relative à l'attribution de cette subvention ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-128      APPROBATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA MUTUALITÉ SOCIALE  
AGRICOLE POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE MÉDICAL ÉPIDAURE SITUÉ À  
CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 7.3

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-462, en date du 6 décembre 2023, approuvant le projet d'acquisition et de réhabilitation du Centre médical Épidaure ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-329, en date du 29 juillet 2024, approuvant le plan de financement du projet précité ;

.../...

Considérant la situation instable imposée à la Communauté de communes concernant les subventions dont elle peut prétendre, caractérisée par des ajustements et désengagements imprévus de partenaires financiers, créant une incertitude sur les ressources mobilisables pour financer le projet et impactant ainsi son équilibre budgétaire ;

Considérant la proposition de prêt de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) soumise à la Communauté de communes ;

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes de contracter un emprunt auprès de la MSA, en bénéficiant d'un taux attractif, afin de financer une partie des travaux de réhabilitation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la souscription d'un emprunt via le dispositif « Prêts aux structures et établissements » de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour le projet de réhabilitation du Centre médical Épidaure situé à Chantonnay, et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
  - o prêt de 100 000 € maximum ;
  - o taux fixe de 1 % ;
  - o durée maximale de remboursement de 10 ans ;
- d'autoriser Madame la Présidente à définir la durée du prêt dans la limite précitée et à prendre et à signer tous les actes y afférents.

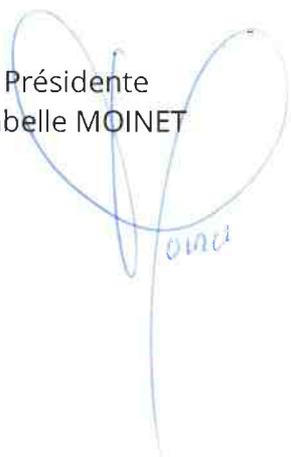
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-129 AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA SOUSCRIPTION  
D'UN EMPRUNT PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
AUPRÈS DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT  
DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'EHPAD  
LES ÉRABLES**

Nomenclature des actes : 7.3

Vu l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant que « *Les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal* », applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT ;

.../...

Considérant que pour financer les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Les Érables, situé à Saint-Prouant, il est nécessaire pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de recourir à un emprunt ;

Considérant le courrier du 27 juin 2024 par lequel la Mutualité Sociale Agricole (MSA) informe le CIAS de l'accord d'attribution d'un prêt d'un montant de 100 000 euros approuvé pour une durée de 10 ans au taux de 1 % ;

Considérant l'opportunité pour le CIAS de contracter un emprunt auprès de la MSA, en bénéficiant d'un taux attractif, afin de financer une partie des travaux précités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de donner un avis conforme au recours, par le CIAS du Pays de Chantonnay, à un emprunt auprès de la MSA pour financer les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'EHPAD Les Érables situé à Saint-Prouant, et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
  - o montant emprunté : 100 000 € ;
  - o taux fixe de 1 % ;
  - o durée de remboursement de 10 ans ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

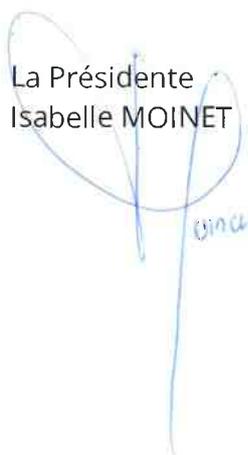
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-130 TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION GÉO VENDÉE EN GROUPEMENT  
D'INTÉRÊT PUBLIC**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025 ;

.../...

Considérant le projet de convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) validé par le Conseil d'Administration de l'association Géo Vendée, en date du 28 février 2025 ;

Considérant que ce projet de convention portant transformation de l'association Géo Vendée en GIP permettra d'assurer la continuité des services actuels de cette dernière, et que par conséquent il convient de soutenir ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de donner pouvoir à Madame Isabelle MOINET, titulaire, et Monsieur Yannick SOULARD, suppléant, aux fins de représenter la Communauté de communes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP ;
- de donner pouvoir à Madame Isabelle MOINET ou Monsieur Yannick SOULARD aux fins de signer la convention constitutive du GIP ;
- de désigner en tant que représentant de la Communauté de communes Madame Isabelle MOINET, titulaire, et Monsieur Yannick SOULARD, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louïsette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 28

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-131 PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE – APPROBATION  
DU LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT ET MISE EN PLACE  
D'UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE**

Nomenclature des actes : 5.7

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras » visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers les sapeurs-pompiers professionnels, et fixant notamment un délai maximal de cinq ans pour réaliser un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), soit avant le 26 novembre 2026 ;

Vu le décret d'application n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

.../...

Vu le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et particulièrement les articles L. 731-3 et suivants, relatif au Plan communal et intercommunal de sauvegarde, et R. 731-1 et suivants relatifs à la gestion des risques et exercices ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 en date du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial, et particulièrement l'axe 3 relatif à l'anticipation des effets du changement climatique et l'adaptation du territoire ;

Vu le courrier du 30 mars 2023 du préfet de la Vendée notifiant l'obligation d'élaborer un PICS dès lors qu'au moins une de ses communes membres est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) ;

Considérant que le territoire de la Communauté de communes est particulièrement exposé aux risques naturels majeurs, parmi lesquels notamment les risques séisme, inondation, feux de forêt, retrait et gonflement des argiles, mais aussi technologiques (rupture de barrage), d'autant plus dans un contexte de changement climatique ;

Considérant que l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes sont exposées à ces risques majeurs et dispose d'un PCS ;

Considérant que le PICS organise la solidarité et la réponse intercommunale au projet de toutes les Communes membres face aux situations de crise et qu'il a pour objectif l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisés par la Communauté de communes au projet des Communes en matière de planification ou lors des crises ;

Considérant que ce PICS devra notamment comprendre :

- une mise en commun de l'analyse des risques identifiés et du recensement des enjeux de chaque Commune membre, ainsi qu'une analyse des risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale ;
- les modalités d'appui à toutes les Communes membres lors de la gestion de la crise afin d'assurer la protection et le soutien de la population ;
- un inventaire des moyens mutualisables et mutualisés par toutes les Communes membres, des moyens propres de la Communauté de communes, ou pouvant être fournis par les personnes publiques ou privées en cas de crise ;
- un recensement des ressources et des outils intercommunaux dédiés à la prévention et à la gestion des risques, à l'information préventive de la population, à l'alerte et à l'information d'urgence de la population et à la gestion de crise ;
- l'organisation et la planification de la continuité d'activité et du rétablissement des équipements et missions relevant de la compétence de la Communauté de communes ;
- toutes les dispositions spécifiques nécessaires pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés sur le territoire intercommunal ;

... / ...

Considérant que la loi précitée prévoit, entre autres mesures, que le Président de la Communauté de communes peut désigner un vice-président ou un conseiller communautaire chargé des questions de sécurité civile afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du PICS ;

Considérant que le PICS ne vient pas en remplacement des PCS de chaque Commune, mais constitue un niveau de coordination que la Présidente de la Communauté de communes doit assurer en vue d'une bonne articulation entre ces plans ;

Considérant que le PICS doit être arrêté par la Présidente de la Communauté de communes et par chacun des Maires des Communes membres dotées d'un PCS ;

Considérant les avis favorables du Bureau communautaire en date du 26 février 2025 et 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (3 voix « contre » : M. Christophe GOURAUD, Pouvoir de M. Jean-Claude DREUX, Mme Héléna MADORRA, et 2 abstentions : M. Dominique PAILLAT et M. Jean-Pierre SIRET) :

- d'approuver l'engagement de l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en vue d'un arrêt de ce PICS au plus tard le 26 novembre 2026 ;
- de valider la proposition de désignation de Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD, (Maire de Sigournais), en tant que référent chargé des questions de sécurité civile, pour prendre en charge la mise en œuvre du PICS ;
- d'approuver la mise en place d'un Comité de pilotage, présidé par Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ou, en son absence, par Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD, (Maire de Sigournais), composé des Maires des Communes membres de la Communauté de communes et/ou leur représentant ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant rappelé que Madame la Présidente a reçu délégation du Conseil communautaire, par délibération n° 2020-161 en date du 24 juin 2020 (points 15), pour « *prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lors les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 €* ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-132    APPROBATION DE CONVENTIONS TRIPARTITES AVEC LE DÉPARTEMENT  
DE LA VENDÉE ET LES COLLÈGES DE LA COMMUNE DE CHANTONNAY  
POUR L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE ODYSS**

Nomenclature des actes : 3.5

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment la compétence supplémentaire définie à l'article 4.2.4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;

.../...

Vu la définition de l'intérêt communautaire modifiée, approuvée par délibération du Conseil communautaire n° 2024-463 en date du 4 décembre 2024, prévoyant notamment qu'est d'intérêt communautaire le centre aquatique l'ODYSS ;

Considérant la convention tripartite proposée par le Département pour la mise à disposition des équipements sportifs au bénéfice des collèges pour les années civiles 2025, 2026, 2027 ;

Considérant que cette mise à disposition permet notamment de lutter contre les noyades qui constituent la première cause de décès par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et d'améliorer la maîtrise de la natation de ce public de collégiens, qui demeure très inégale en fonction du milieu social d'appartenance selon l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telles que jointes en annexe, les conventions tripartites entre le Département de la Vendée, les collèges Couzinet et Saint-Joseph situés à Chantonay et la Communauté de communes, portant mise à disposition du centre aquatique l'ODYSS dans les conditions suivantes :
  - o Public bénéficiaire : collèges Couzinet et Saint-Joseph ;
  - o Participations financières : gratuité, la Communauté de communes ayant perçu une subvention d'investissement départementale lors de la construction de l'équipement ;
  - o Durée : 3 ans, de 2025 à 2027 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A blue ink signature of Isabelle Moinet, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards.A blue ink signature of Viviane Chenu, featuring a cursive, flowing script with a prominent horizontal stroke at the end.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-133      APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE VENDÉE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS « VENDÉE TERRE DE SPORTS » ET D'UNE ANTENNE DE LA MAISON SPORT SANTÉ**

Nomenclature des actes : 8.2

Vu le Contrat Local de Santé validé par délibération du Conseil communautaire n° 2023-183, en date du 26 avril 2023, et signé entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Agence Régionale de Santé le 16 mai 2023, et en particulier son volet prévention ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-218, en date du 26 mai 2021, approuvant une première convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Vendée pour le dispositif « Vendée Terre de Jeux » ;

Considérant le projet proposé par le CDOS de la Vendée à la Communauté de communes, en matière de déploiement d'actions sport-santé au profit des habitants du Pays de Chantonnay, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une antenne de la Maison Sport Santé départementale, sur la période 2025-2028 ;

Considérant les bienfaits de la pratique d'une activité physique et sportive ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Vendée pour la période 2025-2028, qui prévoit notamment un montant annuel de financement de 8 000 €, ouvrant droit à :
  - o une antenne locale de la Maison Sport Santé départementale ;
  - o des actions sports-santé à déployer avec le CDOS parmi un catalogue proposé ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-134    APPROBATION D'UN TARIF COMPLÉMENTAIRE POUR LE JEU DE PISTE**  
**« LE MYSTÈRE DE LA VILLA ROMAINE »**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-230, en date du 31 mai 2023, portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme (OT) du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-65, en date du 5 mars 2025, portant approbation du tarif de 8 € pour la location d'un sac pour le jeu de piste « Le Mystère de la villa romaine » ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif en cas d'équipement(s) manquant(s) et/ou détérioré(s) au retour du sac de jeu ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

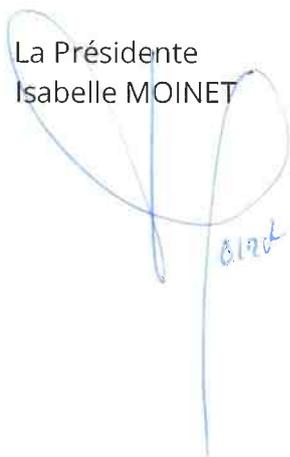
- d'approuver un tarif complémentaire de 30 € en cas de perte ou de détérioration d'éléments du sac du jeu de piste « Le Mystère de la villa romaine », dans le cadre d'une location ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

### DÉLIBÉRATION

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### N° 2025-135      APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE CHANTONNAY RELATIF À LA RÉMUNÉRATION ET À LA PROLONGATION DE LA PHASE PRO

Nomenclature des actes : 1.6

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-2 prévoyant que « *le marché peut être modifié pour des services supplémentaires devenus nécessaires, et lorsque le changement de titulaire est impossible [...]* » ainsi que ses articles R. 2432-7 et R. 2194-1 prévoyant que, « *la rémunération provisoire du maître d'œuvre est calculée sur la base de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage* » et que « *le marché peut être modifié lorsque des modifications sont prévues dans les documents contractuels sous forme de clauses de réexamen [...]* » ;

... / ...

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.4 portant sur la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-463, en date du 4 décembre 2024, approuvant notamment la modification de la définition de l'intérêt communautaire, en y ajoutant la « médiathèque intercommunale située à Chantonnay » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-240, en date du 29 mai 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la suite d'un concours pour la construction de la médiathèque intercommunale au groupement dont TITAN SARL est le mandataire pour un taux de rémunération sur la mission de base de 13.78 % du montant des travaux s'élevant à 3 150 000 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 434 184 € HT auxquels s'ajoutent cinq missions complémentaires pour un montant total provisoire de marché de maîtrise d'œuvre de 522 874 € HT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-45, en date du 12 février 2025, approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'opération de construction de la médiathèque intercommunale et son enveloppe financière prévisionnelle relative aux travaux, établie à un montant estimatif de 3 480 140 € HT, et validant la poursuite de l'opération ;

Considérant l'article 3.2.3 « *Forfait de rémunération – règles générales* » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché précité, selon lequel « *Le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre sera fixé par avenant parallèlement à la fixation du coût prévisionnel des travaux et prestations concernées* » ;

Considérant l'article 8.4 « *Fixation du coût prévisionnel des travaux (Cp) et du forfait définitif de rémunération* » dudit CCAP selon lequel « *À l'issue de la phase APD, un avenant fixe le coût prévisionnel des travaux (Cp) ainsi que le forfait définitif de rémunération* » ;

Considérant qu'à l'issue d'une phase d'échange avec le groupement de maîtrise d'œuvre, lors de laquelle ont été pris en compte les demandes de modification du programme par la maîtrise d'ouvrage, les aléas dus à la conception et les réajustements demandés par la maîtrise d'œuvre, le montant du forfait définitif de rémunération est fixé à 551 043,90 € HT ;

Considérant également le courrier de Monsieur François GUINAUDEAU, architecte associé de l'agence TITAN SARL, en date du 5 mars 2025, demandant une prolongation de la phase PRO de deux semaines afin de permettre la réalisation d'études structurelles complémentaires avec la réception du rapport d'analyse de l'entreprise missionnée et l'intégration des conclusions dans le rendu PRO ;

.../...

Considérant que cette prolongation se justifie également sur la gestion et la conception conjointe du projet de médiathèque et celui de réhabilitation de l'Espace Jeunesse sur une même temporalité pour les phases de conception PRO/DCE et ACT ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que joint en annexe, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une médiathèque intercommunale, avec le groupement dont TITAN SARL est le mandataire :
  - o fixant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché à 551 043,90 € HT ;
  - o prolongeant de deux semaines la phase PRO, portant ainsi remise des éléments au 24 avril 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit avenant ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Publié le 01/04/2025

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-136      APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
DES LOCAUX MUNICIPAUX DE BIBLIOTHÈQUE AUPRÈS DU RÉSEAU  
INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE**

Nomenclature des actes : 3.5

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.11 portant sur la coordination, l'animation, le soutien et le développement d'un réseau de lecture publique ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-417, en date du 23 octobre 2024, approuvant l'élaboration et la mise en place d'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-418, en date du 23 octobre 2024, approuvant la convention d'objectifs avec le département de la Vendée ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Chantonay de pouvoir utiliser les locaux municipaux de bibliothèques pour assurer les missions de lecture publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que joint en annexe, le modèle de convention de mise à disposition des locaux municipaux de bibliothèque des Communes auprès de la Communauté de communes, prévoyant notamment :
  - o une mise à disposition gratuite du local municipal pour une activité prioritaire de lecture publique ;
  - o les prescriptions du département de la Vendée, principalement pour ce qui concerne la taille des locaux et les horaires d'ouverture ;
  - o les règles d'accès, d'usage et de sécurité des locaux, et notamment les responsabilités et engagements de chaque partie en matière :
    - de suivi du bâtiment ;
    - de prise en charge des fluides, maintenance, et entretien des locaux ;
    - de garanties en assurance ;
    - de mise à disposition des outils informatiques et numériques ;
    - de mise en œuvre de signalétique ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer les conventions avec les Communes, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-137 APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE À DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX AFFÉRENTS À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE LECTURE PUBLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nomenclature des actes : 3.5

Vu l'article L. 5211-5 III du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au transfert de compétence ;

.../...

Vu l'article L. 1321-1 et suivants du CGCT mentionnant que « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.* »

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-462, en date du 4 décembre 2024, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes, pour notamment définir la compétence supplémentaire en matière de lecture publique comme suit : « Coordination, animation, soutien et développement d'un réseau de lecture publique, intégrant toutes actions en faveur d'un réseau de bibliothèques dont notamment l'élaboration et la mise en place d'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique, l'acquisition d'ouvrages de collections, mobiliers communautaires et matériels informatiques, la mise en réseau informatique avec logiciel de gestion commun et services en ligne, l'intervention d'un personnel intercommunal, la mise en œuvre de navettes des fonds et d'actions dans et hors les murs » ;

Vu l'arrêté n° 2025-DCL-BICB-138 du 10 mars 2025 du Préfet de la Vendée entérinant cette modification des statuts de la Communauté de communes ;

Considérant que lors du transfert de la compétence, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les biens communaux nécessaires à l'exercice de cette compétence seront mis à disposition de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

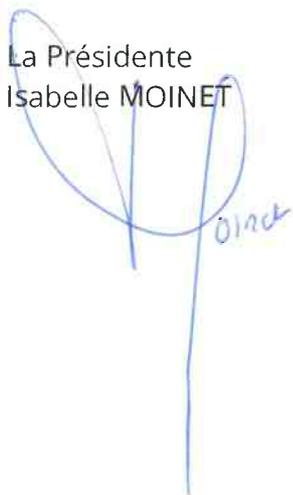
- d'approuver le principe de mise à disposition, par les Communes membres auprès de la Communauté de communes, des biens afférents à l'exercice de la compétence transférée en matière de lecture publique, identifiés dans un procès-verbal contradictoire à intervenir entre chaque Commune et la Communauté de communes, ce dernier prévoyant d'être signé ultérieurement une fois l'inventaire comptable arrêté, étant ici précisé que ce transfert n'intègre aucun passif au motif que les Communes ne disposent ni d'emprunt, ni de subvention pour l'exercice de cette compétence ;
- de déléguer à Madame la Présidente la préparation et la signature de ces procès-verbaux de mise à disposition ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

... / ...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical line that descends and then curves back up to complete the loop. The name 'MOINET' is written in small letters at the end of the signature.

Publié le 01/04/2025

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping initial 'C' followed by the name 'CHENU' in a cursive style.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-138 APPROBATION DE L'ARRÊT DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Nomenclature des actes : 8.4

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat Résilience, et notamment son article 220-II ;

.../...

Vu l'article L. 318-8-2 du Code de l'urbanisme prévoyant notamment :

- que « *L'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence* » et précisant les modalités de réalisation de cet inventaire ;
- une « *consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours* » ;
- que « *l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente* ».

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Considérant la consultation menée par la Communauté de communes, conformément aux prescriptions légales en vigueur, auprès des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques sur la période du 3 février 2025 au 4 mars 2025 inclus, en s'appuyant sur plusieurs supports de communication (articles sur le site web, envoi de courriels électroniques, post sur réseaux sociaux, édition d'un exemplaire papier consultable aux heures d'ouverture à l'accueil du siège) ;

Considérant que les quatorze remarques formulées par les propriétaires et les occupants lors de la consultation précitée ont bien été prises en compte dans l'amélioration de l'inventaire et ont ainsi été intégrées dans sa version définitive ;

Considérant que l'inventaire des zones d'activités économiques réalisé par la Communauté de communes répond à toutes les exigences imposées par la loi ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que joint en annexe, l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents, et notamment de le transmettre aux autorités compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A blue ink signature of Isabelle Moinet, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.A blue ink signature of Viviane Chenu, featuring a cursive, flowing script.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-139      APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE LA TOITURE  
DU GYMNASE CLEMENCEAU SITUÉ SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY  
EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE  
PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES**

Nomenclature des actes : 3.5

Vu la loi n° 2015-992 en date du 17 août 2015 pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte ;

.../...

Vu l'article L. 2253-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales en ce qu'il permet aux Communes et leurs groupements de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article L. 2123-3 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), prévoyant que « *Les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 peuvent opérer, entre elles, un transfert de gestion des immeubles dépendant de leur domaine public pour permettre à la personne publique bénéficiaire de gérer ces immeubles en fonction de leur affectation* » ;

Vu l'article R. 2123-9 et suivants du CG3P prévoyant que « *Le transfert de gestion peut donner lieu à la passation d'une convention, qui fixe en tant que de besoin les règles de gestion applicables et les modalités techniques et financières de l'opération* » ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.21 permettant d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 19 septembre 2021, portant approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et particulièrement l'axe 5 « développer les énergies renouvelables locales » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-63, en date du 2 mars 2022, portant création de la Société par actions simplifiée (SAS) de production d'énergies renouvelables, intitulée « Énergie en Pays de Chantonay », avec Vendée Énergie et Territoire ;

Considérant que la commune de Chantonay est propriétaire, sur son territoire, de bâtiments situés 31 Avenue Georges Clemenceau, parcelles cadastrées BK n° 74, 76 et 87, appartenant au domaine public, terrain d'assiette du gymnase Clémenceau ;

Considérant que dans le cadre de la rénovation complète et l'extension du gymnase Clémenceau, une centrale photovoltaïque sur toiture a été prévue, couvrant également le dojo, sur une surface occupée de 440 m<sup>2</sup> ;

Considérant que pour permettre la poursuite du projet, la commune de Chantonay accepte de transférer la gestion des surfaces occupées par les équipements de la centrale photovoltaïque à la Communauté de communes qui serait elle-même autorisée à consentir un titre d'occupation à la SAS Énergie en Pays de Chantonay pour lui permettre d'assurer la construction et l'exploitation de l'unité de production photovoltaïque ;

... / ...

Considérant que le projet répond aux enjeux portés par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de son PCAET précité ;

Considérant que ce transfert nécessite entre la commune de Chantonnay et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay la signature d'une convention de transfert de gestion ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention de transfert de gestion entre la commune de Chantonnay et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, portant sur les parcelles cadastrées BK n° 74, 76 et 89, terrain d'assiette du gymnase Clémenceau sis Chantonnay, et prévoyant notamment :
  - o l'installation sur une surface occupée de 440 m<sup>2</sup>, par la SAS Énergie en Pays de Chantonnay, d'une centrale photovoltaïque sur les toitures des équipements publics du gymnase Clémenceau et du dojo de ladite Commune ;
  - o une exploitation et maintenance de cette centrale par la SAS susvisée ;
  - o une indemnisation annuelle de 88 € HT au profit de la Commune ;
  - o une durée indéterminée, avec une possibilité de fin anticipée ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou le premier Vice-Président, à prendre et à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

## DÉLIBÉRATION

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-140      APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA TOITURE DU GYMNASE CLEMENCEAU SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA SAS ÉNERGIE EN PAYS DE CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 3.5

Vu l'article L. 2253-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales en ce qu'il permet aux Communes et leurs groupements de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ;

.../...

Vu l'article L. 2123-3 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), prévoyant que « *Les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 peuvent opérer, entre elles, un transfert de gestion des immeubles dépendant de leur domaine public pour permettre à la personne publique bénéficiaire de gérer ces immeubles en fonction de leur affectation* » ;

Vu l'article R. 2123-9 et suivants du CG3P prévoyant que « *Le transfert de gestion peut donner lieu à la passation d'une convention, qui fixe en tant que de besoin les règles de gestion applicables et les modalités techniques et financières de l'opération* » ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.21 permettant d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 19 septembre 2021, portant approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial, et particulièrement l'axe 5 « développer les énergies renouvelables locales » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-63, en date du 2 mars 2022, portant création de la Société par Actions Simplifiée (SAS) de production d'énergies renouvelables, « Énergie en Pays de Chantonnay », avec Vendée Énergie et Territoire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-139, en date du 26 mars 2025, autorisant la conclusion d'une convention de transfert de gestion de la toiture du gymnase Clémenceau et du dojo, situé sur la Commune de Chantonnay, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portant sur les toitures du gymnase Clémenceau et du dojo, situés 31 Avenue Georges Clémenceau à Chantonnay, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture, entre la Communauté de communes et la SAS Énergie en Pays de Chantonnay ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A blue ink signature of Isabelle Moinet, consisting of a large, stylized loop and a vertical line extending downwards.A blue ink signature of Viviane Chenu, appearing as a cursive, horizontal stroke.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-141      GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT – APPROBATION DU PACTE TERRITORIAL  
FRANCE RÉNOV'**

Nomenclature des actes : 8.5

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5214-16-II, prévoyant que « *La communauté de communes peut par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants : [...] 2° Politique du logement et du cadre de vie* » ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 321-1 relatif aux missions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;

.../...

Vu le Code de l'énergie, et notamment l'article L. 232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et notamment son axe n° 1 « Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti » et son action n° 1.2 « Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements » ;

Vu les délibérations n° 2024-06 du conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, n° 2024-26 du 12 juin 2024 et n° 2024-34 du 9 octobre 2024 relatives à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' et portant création de ce nouveau dispositif d'intervention sur le modèle du Programme d'Intérêt Général, tel que défini à l'article R. 327-1 du Code de la construction et de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-289, en date du 26 juin 2024, actant la mise en œuvre locale du Pacte Territorial France Rénov' ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-487, en date du 4 décembre 2024, actant la clôture anticipée de la convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de Vendée (SyDEV) au 31 décembre 2024, en vue d'un nouveau conventionnement via le Pacte Territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Considérant la fin des trois conventions de financement du guichet unique de l'habitat du Pays de Chantonnay au 31 décembre 2024, au titre des programmes d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), de Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) et de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) ;

Considérant que le maintien, au sein de la Communauté de communes, du service public de guichet de l'habitat permet de poursuivre les politiques de l'habitat privé et de transition énergétique, à destination de tous les ménages du territoire, quels que soient leurs niveaux de revenus ;

Considérant que l'engagement de la Communauté de communes au titre du Pacte Territorial de l'Anah, co-signé avec l'État (le Préfet), le représentant de l'Anah (soit le Département de la Vendée) et le SyDEV, permet de mobiliser de l'accompagnement et des financements ;

Considérant les avis favorables :

- du comité de pilotage « Habitat » en date du 13 mars 2025 ;
- du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

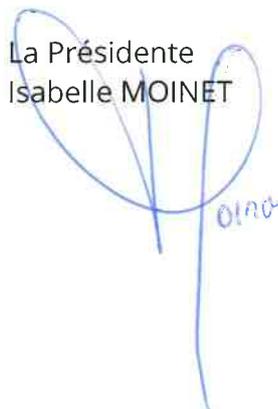
- d'approuver, tel que joint en annexe, le Pacte Territorial de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), dans le cadre de la réforme 2024 sur le service public de l'habitat, prévoyant notamment ;
  - o de s'engager à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans ledit Pacte, en collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux concernés ;
  - o de prévoir une évaluation annuelle des actions menées dans le cadre de ce Pacte, dont les résultats seront présentés en Comité de Pilotage Habitat ;
  - o de solliciter annuellement, auprès de l'Anah et des autres partenaires financeurs, les subventions ingénierie nécessaires au financement de l'Espace Conseil France Rénov' ;
- d'autoriser Madame la Présidente :
  - o à transmettre la présente délibération à l'Anah, au Département de la Vendée (déléataire des aides Anah) et au SyDEV ;
  - o à signer ledit Pacte Territorial ainsi que tous les documents y afférents, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce cadre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 26 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une quatrième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Viviane CHENU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2025-142 ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY AU PROGRAMME « ÉCO-PASS – PROPRIÉTAIRE EN VENDÉE »**

Nomenclature des actes : 8.5

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5214-16-II, prévoyant que « *La communauté de communes peut par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants : [...] 2° Politique du logement et du cadre de vie* » ;

.../...

Vu la délibération du Conseil départemental de la Vendée n° VII-B 1, en date du 15 décembre 2022, portant notamment approbation du dispositif « Éco-PASS » et de son règlement d'attribution ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-448, en date du 9 décembre 2020, mettant en œuvre l'aide financière « Éco-PASS » ;

Considérant l'importance de participer au dispositif départemental « Éco-PASS » en vue d'aider financièrement des ménages modestes à accéder à la propriété d'un logement dans l'ancien ;

Considérant les avis favorables :

- du Comité de Pilotage « Habitat » en date du 13 mars 2025 ;
- du Bureau communautaire en date du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

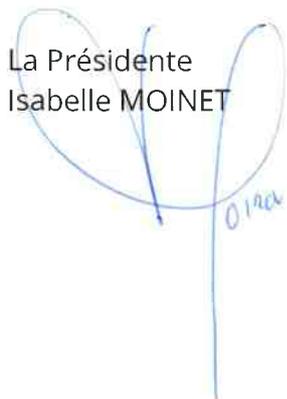
- de mettre en œuvre l'aide financière « Éco-PASS », dont le programme est défini par le Département de la Vendée ;
- de retenir les critères du Conseil Départemental de la Vendée pour accorder l'aide communautaire ;
- de fixer l'aide accordée par bénéficiaire à 1 500 €, quelle que soit la composition familiale du foyer de celui-ci ;
- d'arrêter le nombre d'aide financière à 5 par année civile pendant les 5 ans de durée du Pacte Territorial de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;
- de déléguer à la Présidente l'attribution et le versement de ladite aide aux bénéficiaires éligibles au vu de la vérification faite par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

La Présidente  
Isabelle MOINET

A blue ink signature of Isabelle Moinet, consisting of a large, stylized loop and a vertical line extending downwards.

Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

A blue ink signature of Viviane Chenu, written in a cursive style.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DENORDE Jeannick	P	GUINAUDÉAU Gary	P	PHÉLÉPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louiseise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUREAU Guy	P	PLAUD Daniel	E
BOISSINGOT Christian	E	DROUJULT Christian	E	MADORRA Helena	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNETANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MONNET Isabelle	P	TONARELLO Valérie	P
BOURCELOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	E	MOREAU Leticia	E	ZOUBARI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GILBERT Cynille	P	PELTANCHE Eric	E		

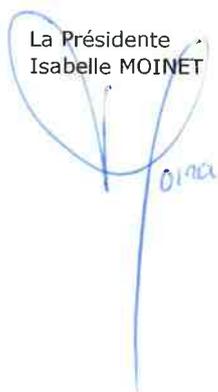
Absents et excusés avec pouvoir :

M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MOREAU Leticia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. PLAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

2025-93	DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2025-93	DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2025-94	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2025-95	TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CHANTONNAY VERS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CRÉATION DES EMPLOIS	Approuvée à l'unanimité
2025-96	PLAN DE FORMATION 2025 DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité
2025-97	APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)	Approuvée à l'unanimité
2025-98	RAPPORT ANNUEL ET APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D' ACTIONS 2024-2026 RELATIF À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	Approuvée à l'unanimité
2025-99	PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS 2024 DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	Le Conseil communautaire prend acte
2025-100	BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-101	BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-102	BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-103	BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-104	BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS N° 67004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-105	BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS N° 67004 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-106	BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-107	BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-108	BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-109	BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-110	BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPC N° 67000 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-111	BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPC N° 67000 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-112	BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-113	BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-114	BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES N° 67004 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-115	BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-116	BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-117	BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-118	TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025 COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Approuvée à l'unanimité
2025-119	TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025 TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	Approuvée à l'unanimité

2025-120	TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025 TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	Approuvée à l'unanimité
2025-121	TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025 TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)	Approuvée à l'unanimité
2025-122	TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS -	Approuvée à l'unanimité
2025-123	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY N° 67000 -	Approuvée à l'unanimité
2025-124	PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2024	Le Conseil communautaire prend acte
2025-125	APPROBATION ET REFUS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-126	APPROBATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU PAYS DE CHANTONNAY POUR 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-127	APPROBATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS POUR 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-128	APPROBATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE MÉDICAL ÉPIDAURE SITUÉ À CHANTONNAY	Approuvée à l'unanimité
2025-129	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRÈS DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'EHPAD LES ÉRABLES	Approuvée à l'unanimité
2025-130	TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION GÉO VENDÉE EN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC	Approuvée à l'unanimité
2025-131	PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE - APPROBATION DU LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT ET MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE	Approuvée à la majorité (3 voix CONTRE : Ch. GOURAUD, JC. DREUX, H. MADORRA et 2 abstentions : D. PAILLAT et JP. SIRET)
2025-132	APPROBATION DE CONVENTIONS TRIPARTITES AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE ET LES COLLÈGES DE LA COMMUNE DE CHANTONNAY POUR L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE ODYSS	Approuvée à l'unanimité
2025-133	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE VENDÉE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS « VENDÉE TERRE DE SPORTS » ET D'UNE ANTENNE DE LA MAISON SPORT SANTÉ	Approuvée à l'unanimité
2025-134	APPROBATION D'UN TARIF COMPLÉMENTAIRE POUR LE JEU DE PISTE « LE MYSTÈRE DE LA VILLA ROMAINE »	Approuvée à l'unanimité
2025-135	APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE CHANTONNAY RELATIF À LA RÉMUNÉRATION ET À LA PROLONGATION DE LA PHASE PRO	Approuvée à l'unanimité
2025-136	APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX DE BIBLIOTHÈQUE AUPRÈS DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE	Approuvée à l'unanimité
2025-137	APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE À DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX AFFÉRENTS À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE LECTURE PUBLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité
2025-138	APPROBATION DE L'ARRÊT DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Approuvée à l'unanimité
2025-139	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE LA TOITURE DU GYMNASE CLEMENCEAU SITUÉ SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité
2025-140	APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA TOITURE DU GYMNASE CLEMENCEAU SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA SAS ÉNERGIE EN PAYS DE CHANTONNAY	Approuvée à l'unanimité
2025-141	GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT - APPROBATION DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'	Approuvée à l'unanimité
2025-142	ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY AU PROGRAMME « ÉCO-PASS - PROPRIÉTAIRE EN VENDÉE »	Approuvée à l'unanimité

La Présidente  
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance  
Viviane CHENU

